AR Prefecture
006-210600060-20221013-2022_10_5-DE
Reçu le 17/10/2022

DELIBERATION N°2022-10-5

RÉPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 13 octobre 2022

Date de convocation : 07.10.2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme SALET Catherine
M. GIOUAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur Jean-Pierre ARZANI a donné procuration à Madame Patricia FAYOLLE
- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAIX
- Monsieur Benoit COUBETERGUES a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Laure GIGNOUX a donné pouvoir à Madame Emmanuelle HAM
- Madame Geneviève ASSO-CHARNET a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Pouvoirs : 5
Votants : 19

AR Prefecture
006-210600880-20221013-2022_10_5-DE
Reçu le 19/10/2022

POINT 5 : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AU SIVOM VAL DE BANQUIERE : OPERATION DE CREATION D'UN ESPACE SCENIQUE DE PLEIN AIR DANS LES JARDINS CARAVADOSSI

Vu les statuts du Sivom Val de Banquière,

Vu l'article L2422-7 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le projet engagé par la commune de création d'un espace scénique à proximité de la salle des fêtes de l'avenue Caravadossi. Le projet consistant à créer à proximité immédiate de la salle des fêtes, un espace scénique avec régie et en sous-sol une cuisine, des vestiaires des sanitaires etc.

CONSIDERANT le cout de l'opération estimé à 284 300 € HT soit 341 160€ TTC.

CONSIDERANT que la commune a conclu un marché de maitrise d'œuvre et qu'il serait souhaitable pour bénéficier de leur expertise que la poursuite de l'opération soit confiée au Sivom Val de Banquière.Cette prise en charge débuterait à partir de l'obtention du dossier de consultation des entreprises. Concrètement le SIVOM assurerait la mise en concurrence pour les travaux puis le suivi de l'exécution des marchés jusqu'à la livraison de l'ouvrage. Les marchés déjà passés par la commune feront l'objet d'un acte de transfert sans conséquence pour leurs titulaires.

Aussi, il est proposé aux Membres du Conseil Municipal :

- D'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- De valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 341 160€ TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- D'autoriser la signature d'actes de transfert, au profit du SIVOM, avec les titulaires de marchés déjà passés par la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 VOTE d'abstention Monsieur Gilles LE MORVAN)

- D'accepter le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- De valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 341 160€ TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- D'autoriser la signature d'actes de transfert, au profit du SIVOM, avec les titulaires de marchés déjà passés par la Commune,

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 14 octobre 2022

Le Maire

Pascal BONSIGNORE

MAIRIE D'ASPREMONT 06 (Alpes Maritimes)